

Réponse au postulat Duvoisin et consorts

Pour que « Pully s'affiche »

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Votre Conseil a décidé, lors de sa séance du 28 septembre 2016, d'accepter le postulat cité en titre et de le renvoyer à la Municipalité pour rapport, conformément à l'art. 68 al. 3 du Règlement du Conseil.

Le postulat vise à « offrir à des artistes la possibilité de créer des œuvres picturales éphémères sur des lieux publics définis par la commune (murs de la gare, passages sous voies, silos à sel, etc.) » et demande :

- « la mise sur pied d'un concours qui permettra de sélectionner sur papier les œuvres qui seront exposées » ;
- que les artistes présentent « des projets mettant en valeur Pully, sa vie, son histoire ou son patrimoine. »

Les modalités de participation, la périodicité du concours, les rétributions ainsi que la composition du Jury du concours sont laissés au choix de la Municipalité.

1. L'art urbain ou Street art

Le street art s'est imposé dans les villes depuis une quinzaine d'années. Véritable reflet socioculturel, ce mouvement artistique est aujourd'hui un phénomène mondial. C'est un art visuel accessible à tous.

Les graffitis apparus dans les années 70 ont progressivement mené au street art, et attiré de nombreux artistes mondialement connus, comme par exemple Keith Haring, qui s'en

inspireront et établiront une connexion entre l'art contemporain et l'art de la rue. La variété des techniques s'est agrandie à partir des années 90 (collage, mosaïque, sticker, pochoir).

Ainsi, du graffiti au street art actuel, c'est une véritable culture artistique aux tendances multiples qui s'est développée sur plus de 40 ans. Visant la plupart du temps à faire passer un message, le street art tend à s'institutionnaliser : de plus en plus de grandes villes prévoient des espaces dédiés à ces disciplines et les expositions ou les commandes sont désormais courantes.¹

2. Tour d'horizon

Plusieurs villes de la région ont déjà réalisé des projets d'art urbain ou fait réaliser des fresques diverses et variées. Dans tous les cas, ces réalisations s'inscrivent dans une démarche structurée et coordonnée (commande conjointe de Prilly et du LEB pour habiller un nouveau pont et dissuader les tags sauvages, politique sociale de proximité à Renens, mesure de réduction du vandalisme à Lausanne, par exemple).

Association Art en Boîtes - Prilly, Lausanne, Valais

Constatant les nombreuses dégradations causées aux armoires de raccordement électrique, la Ville de Lausanne travaille depuis 2009 avec des artistes afin de les décorer. Depuis, d'autres surfaces ont également été mises à disposition et une association - Art en boîtes - a été créée en juin 2016 afin de faciliter la gestion et la coordination entre les artistes-peintres et les différents services communaux concernés. D'autres œuvres ont été réalisées sur de grandes surfaces, comme le nouveau pont du LEB à Prilly.



Art en Boîtes - Nouveau pont du LEB. Prilly Fleur-de-lys, 2016

¹ Sources : magazine L'information immobilière no 123, été 2017 ; Article paru sur le site du Monde le 10 février 2017 ; <http://www.lemonde.fr>, « Mapping, light painting: les mots du street art »)

Renens - Fresque participative *Au-delà des Murs*

Une consultation a été initiée par la Ville de Renens en 2016 auprès des habitants de la rue du Lac afin de réaménager un parc public. Une vingtaine d'enfants et de jeunes du quartier ont participé à des ateliers animés par une artiste. Ils ont réalisé ensemble une fresque qui égaye le parc et le quartier. Cette fresque participative est une des étapes de la mise en valeur du quartier et du renforcement des liens sociaux intergénérationnels.

Association Chromatix - Fresques à Vevey, Montreux, Villeneuve, Lausanne, Chantier du CIO à Vidy

L'association Chromatix a pour activité principale la réalisation de fresques sur des surfaces urbaines (passage de la gare, Villeneuve ; métro Croisette, Epalinges ; quai no 3, gare CFF Montreux). Ces réalisations sont souvent effectuées par des adolescents ou jeunes adultes sous la conduite des membres de l'association.



Chromatix - « Rêve de vigneron ». Vevey, 2015

Pully

Notre ville accueille des peintures décoratives réalisées par les élèves de Pully dans le passage sous voies entre le Cinéma City-Club et l'Octogone - Théâtre de Pully. A la gare CFF, la mosaïque « Obernai », précédemment disposée sur la Place Neuve, a été réinstallée sur le quai 2, à la sortie de la rampe d'accès côté Vevey.



Mosaïque « Obernai », gare CFF de Pully-Centre

3. Cadre d'intervention

Le postulat pose 5 principes qui permettent de définir le cadre d'intervention de la Municipalité.

3.1. Offrir à des artistes...

Ce premier principe limite a priori le cercle des personnes qui seraient amenées à intervenir sur les murs de la Ville à des artistes étant déjà reconnus comme tels. Comme cela a été le cas à Renens (fresque participative), une collaboration avec la population n'est toutefois pas exclue. Amenées à être visible par un grand nombre de personnes et mettre en valeur notre Commune, la qualité de l'œuvre devrait être irréprochable, tant dans sa réalisation que dans le message qu'elle véhiculerait.

3.2. ... la possibilité de créer des œuvres picturales éphémères...

Dès lors qu'une surface serait mise en valeur pour accueillir une fresque, il semble peu réaliste que cette réalisation artistique soit « retirée » sans raison particulière après un certain temps. Le choix du thème est dès lors important, afin que l'œuvre reste d'actualité même après plusieurs années, sans qu'une durée d'exposition soit définie préalablement.

3.3. ... sur des lieux publics définis par la commune...

La démarche proposée par les postulants privilégie plus particulièrement des surfaces en béton (mur de la gare) ou des infrastructures (silo à sel) existantes.

Le mur de séparation entre le quai 2 de la gare CFF et la « rue couverte » est un lieu de fort passage, offrant une très bonne visibilité à l'œuvre exposée. Le mur en question appartient à la Commune. Les CFF ont été contactés en raison de la proximité de la ligne ferroviaire, et ils ont donné leur accord de principe pour une éventuelle intervention. L'endroit devrait éventuellement nécessiter quelques aménagements afin de pouvoir accueillir une fresque (illumination, protection contre l'humidité), mais l'amélioration significative des lieux serait incontestable.



Gare CFF de Pully-Centre, quai 2, 2018

S'agissant du silo à sel, la démarche viserait plutôt à « l'habiller » pour mieux l'intégrer à son environnement, ou le rendre moins imposant. Une telle approche ne semble toutefois pas pertinente, son intégration étant tout à fait satisfaisante, notamment en raison de sa surface en bois, et son emplacement n'étant pas situé dans un lieu de fort passage.

Une réflexion a été menée sur la définition d'autres sites qui pourraient éventuellement accueillir des fresques, comme par exemple le mur sud de la salle de sport du collège des Alpes. Ce mur est toutefois déjà peint d'une couleur unie agréable et n'est pas enlaidi ou détérioré par des graffitis.

3.4. ... par le biais d'un concours...

Les postulants laissent à la Municipalité les choix des modalités de participation au concours, sa périodicité, la composition du jury ainsi que la rétribution de ses membres.

L'organisation et la tenue d'un concours au sens strict est une procédure relativement contraignante et onéreuse. Cas échéant, la Municipalité veillera à mettre en place une procédure simple et à privilégier les ressources existantes au sein de l'Administration communale et des institutions culturelles de la Ville. La palette d'artistes ou d'associations en mesure de réaliser des fresques de grande ampleur et de haute qualité n'est toutefois pas très grande. Une commande « directe » pourrait dès lors être envisagée sans avoir recours à un concours.

3.5. ... et mettant en valeur Pully, sa vie, son histoire ou son patrimoine.

Ces différents critères seraient intégrés dans la définition du concours ou de la commande. Tournée vers l'avenir, forte d'un riche patrimoine historique, urbaine mais fortement

attachée à son identité locale, Pully offre assurément un vaste choix de sujets que des artistes pourraient exploiter pour égayer un lieu tel que la gare CFF.

4. Estimation des coûts et financement

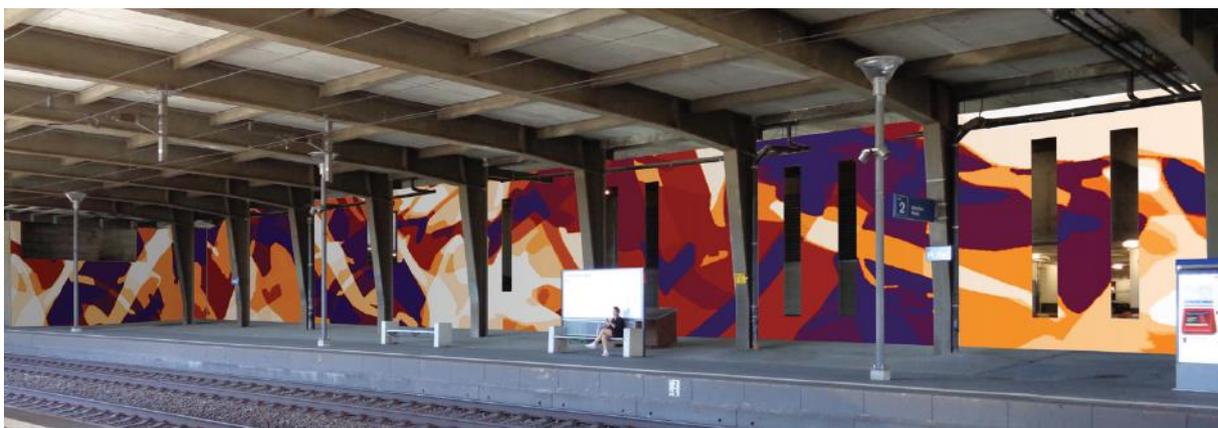
Le calcul des coûts pour la réalisation d'une fresque demande une étude approfondie, car le prix peut varier significativement en fonction de plusieurs critères, comme par exemple :

- Le type de représentation, abstraite ou figurative ;
- La complexité de la réalisation et le nombre de détails ;
- La surface à peindre, en fonction du fond désiré (maintien d'un fond brut ou non) ;
- Le type de peinture.

Outre les coûts pour la réalisation effective d'une fresque, d'autres dépenses connexes doivent également être considérées, comme l'aménagement de l'environnement choisi, l'organisation d'un concours, d'éventuels droits, la communication et la promotion de la démarche.

Ces différents coûts seraient financés par le budget ordinaire. Une recherche de sponsors ou de partenaires financiers pourrait éventuellement être envisagée.

A titre d'exemple, la fresque figurative réalisée sur le nouveau pont du LEB par l'association Art en Boîtes a coûté environ CHF 35'000.00 pour une surface de 130 m² environ, soit CHF 270.00/m² (cf. photo au chap. 2 ci-dessus). Cette association a pris l'initiative de faire une petite étude de faisabilité artistique pour la gare CFF de Pully. Le coût d'une telle réalisation, abstraite, s'élèverait à environ CHF 180.00/m².



Art en Boîtes - Suggestion de fresque abstraite à la gare CFF de Pully, 2017

La surface disponible à la gare CFF de Pully est de 300 m². Le coût approximatif d'une fresque abstraite s'élèverait à CHF 54'000.00, et celui d'une fresque figurative à CHF 81'000.00 si la surface entière était utilisée.

5. Conclusions

La Municipalité est favorable à une mise en valeur de la gare CFF par une réalisation artistique sur le mur du quai 2, afin de rendre ces lieux plus accueillants qu'ils ne le sont actuellement. Elle va dès lors réaliser une étude de faisabilité détaillée à la gare CFF de Pully-Centre afin de prévoir cas échéant une enveloppe budgétaire adéquate en 2019.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime avoir répondu au postulat Duvoisin et consorts pour que « Pully s'affiche ».

Ainsi adopté par la Municipalité lors de sa séance du 2 mai 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Pully, le 8 mai 2018